

Loi sur l'eau: un député missionné pour la montagne

Joël Giraud était dans les P.-O. pour mesurer les attentes du secteur agricole opposé à une réglementation jugée trop contraignante.

C'est à la boutique de produits fermiers Ah! La laiterie, récemment ouverte sur la commune d'Err, en Cerdagne, qu'élus et responsables agricoles départementaux ont accueilli, mardi 2 juin, le député des Hautes-Alpes, Joël Giraud, président de la commission permanente du Conseil national de la montagne. Le parlementaire ayant, en effet, été désigné par le Premier Ministre, Manuel Valls, pour conduire une mission sur la gestion durable des ressources en eau en adéquation avec les contraintes rencontrées par le monde agricole.

La lettre de Manuel Valls, stipulait: « Vous analyserez dans quelle mesure la fragilité du modèle économique de certaines structures agricoles de montagne est prise en compte dans la mise en œuvre de la loi sur l'eau; et formulerez des propositions pour mieux concilier la préservation des ressources en eau et le maintien d'une agriculture montagnarde. » Une démarche visiblement très attendue par les agriculteurs qui dénoncent depuis quelque temps, comme c'était le cas lors de la manifestation organisée contre l'Agence de l'eau, en mars 2014 à Saillagouse, les contraintes imposées par cet organisme avec l'application stricte de la loi sur l'eau.

Le problème des débits réservés

Au cœur du problème, la réglementation, les contrôles et l'augmentation du débit réservé, comme l'explique Claude Jorda, vice-président



Un député très attendu par les responsables du département qui demandent la prise en compte des spécificités agricoles locales. Photo J.-P.P.

de la Chambre d'agriculture: « Jusqu'à fin 2013, les agriculteurs devaient laisser le 1/40^e du volume dans les cours d'eau. Depuis janvier 2014, ils doivent laisser le 1/10^e, soit quatre fois plus. Toutefois, la loi permet, dans certaines circonstances et sur des périodes données, de tomber au 1/20^e, ce qui demeure insuffisant. Seulement voilà, c'est décidé, et qu'on ne se fasse pas d'illusions, les textes s'appliqueront et l'agriculture, une fois de plus, servira de variable d'ajustement. » Un arrêté qui n'est pas encore appliqué au plan départemental pour l'ensemble des cours d'eau, comme le précisait Josiane Chevalier, préfète des P.-O., et qui pourrait évoluer en fonction des conclusions émises par le député Giraud. Selon lui:

« Nous tiendrons compte des spécificités que représente la montagne méditerranéenne, avec le changement de climat et les particularités géologiques. Au regard des remarques qui seront formulées, le véhicule législatif pourra être modifié. Aux préfets, ensuite, d'intervenir en fonction des dérogations qui pourront être mises en place. »

Tensions entre police de l'eau et usagers

Et Joël Giraud de rajouter, faisant référence à la réglementation beaucoup moins draconienne, en vigueur côté espagnol: « Nous allons également nous interroger sur le fait qu'une directive européenne concernant l'utilisation de l'eau ne s'applique pas de la même manière entre États de l'Union. » Un

chargé de mission qui a entendu les demandes du secteur agricole. Lequel réclame un peu plus de discernement dans l'application de la loi en fonction des situations, que ce soit sur le problème des débits, comme sur celui concernant les relations, souvent tendues dans le département, entre police de l'eau et usagers. Une réunion à laquelle participaient la préfète des P.-O., le député Jacques Cresta à l'initiative de cette visite, Hermeline Malherbe présidente du conseil départemental, Michel Guallar président de la Chambre d'agriculture, les représentants de la Fédération nationale et départementale des syndicats d'exploitants agricoles, le président des Jeunes agriculteurs, les administrations concernées et de nombreux élus de communes rurales.

Jean-Paul Pelras